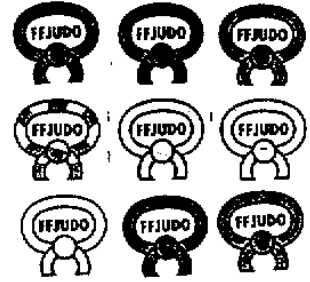


CLUB JUDO

DE

NAINTRE



REGLEMENT INTERIEUR

(modifié AG nov.97)

LA DISCIPLINE ET LA POLITESSE SONT DE RIGUEUR

GENERALITES

- Chaque judoka doit ramener son kimono après chaque cours.
- L'inscription des initiales est conseillée pour éviter les erreurs.
- Si possible, chaque judoka doit se munir de claquettes ou tonk marquées de leur nom, avant de monter sur le tatamis.
- Le club décline toute responsabilité pour les effets personnels oubliés après les cours.
- Les ceintures sont fournies aux nouveaux adhérents. Lors des passations de grade, il sera possible de les acheter au club.

DIVERS

- Pour l'inscription de tout judoka, le certificat médical est obligatoire pour le 1er trimestre
- Pour les détenteurs du Passeport Sportif, le faire viser par son médecin aux endroits appropriés.
- Le passeport sportif (valable 8 ans) est obligatoire dès le 2^{ème} trimestre. Pour la demande, il faut nous fournir une photo d'identité, 8 €, et une signature de la demande (parents pour les mineurs).
- Le règlement des cours doit être effectué dans le 1er mois du trimestre en cours.

PRATIQUE DU JUDO

- Propreté du kimono et hygiène corporelle.
- Interdiction de porter bijoux, boucles d'oreilles, etc.. sur les tatamis. (De préférence, ne pas les emmener au club).
- Les ongles doivent être correctement coupés.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Gérard VARRAUD
Tél. :05 49 90 26 04